

Mise en ligne : 1^{er} octobre 2018.
Dernière modification : 5 avril 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

THE AÏN-ZEFT OIL CO, LTD (PEARSON) (1914-1920)

Épisode précédent :
The Oran Oil Company, limited :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_petrole_Ain-Zeft.pdf

Au Journal officiel
(*L'Écho d'Alger*, 14 octobre 1915)

PARIS, 13 octobre. — *L'Officiel* publie un décret autorisant la cession de la concession des mines de pétrole d'Aïn-Zeft, consentie par la société dite « The Oran Oil company limited » à la société dite « The Aïn-Zeft Oil company, limited ».

Une interpellation au sujet des terrains pétrolifères d'Algérie
(*L'Économiste parlementaire*, 16 novembre 1916)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ernest_Outrey-1863-1941.pdf

À la séance de la Chambre du 9, M. Outrey, député de l'Indo-Chine, interpella M. Sembat, Ministre des Travaux publics, sur un projet de concession à une compagnie anglaise de terrains pétrolifères d'Algérie.

M. Outrey exposa ainsi le fond de son interpellation :

Ce n'est pas sans surprise, dit-il, que j'ai appris que le gouvernement avait engagé, il y a quelques semaines, des pourparlers avec une société étrangère pour lui concéder, d'une part, un droit exclusif de recherche dans un périmètre englobant 730.000 hectares, et de l'autre, un droit exclusif d'exploitation sur un périmètre comprenant un territoire de 100.000 hectares.

J'ai voulu alors me renseigner et je suis parvenu à me procurer quelques précisions.

J'ai appris au cours de mes investigations, qu'à la date du 18 janvier 1915, une société anglaise représentée par M. Pearson and Son, de Londres, avait demandé au gouvernement français cette concession en Algérie. Dès que M. le ministre des Travaux publics fut en possession de cette demande, il écrivit à M. le gouverneur de l'Algérie pour le mettre au courant de la requête dont il venait d'être saisi. Je dois dire que, dès le début de l'affaire, M. le gouverneur général de l'Algérie fit savoir à M. le ministre des Travaux publics qu'il lui paraissait assez difficile d'engager une question de cette importance sans, au préalable, venir devant le Parlement.

D'après M. Outrey, c'eût été un véritable monopole du pétrole en Algérie donné à une société particulière. Or n'est-ce pas le même M. Sembat qui, le 10 juillet- 1914,. préconisait, dans un discours prononcé à la Chambre, le monopole d'État des exploitations minières et s'opposait vigoureusement à toute concession à des intérêts .privés ?

M. Marcel Sembat, ministre des Travaux publics, se défendit d'avoir voulu se passer de l'intervention du Parlement et il ajouta :

Actuellement, ni pour les mines, ni pour les concessions de chutes d'eau, ni pour l'hydraulique agricole, nous ne sommes en état d'imposer aux demandeurs en concession, les exigences que, surtout dans la situation présente, nous devons leur imposer. Pour tous ces cahiers des charges, j'ai fait préparer des clauses qui, lorsque je les aurai soumises aux commissions parlementaires, devront devenir la loi.

Il sera possible, dans quelques cas, de procéder par voie de régie directe ou de monopole, mais dans l'immense majorité des cas, nous procéderons par contrat — sur un type toutefois différent des concessions antérieures — nous demanderons des participations d'État, des parts de bénéfices. Nous nous mettrons vis-à-vis des demandeurs sur le pied de guerre ; nous leur ferons accepter — et ils y sont prêts — les clauses qui, dans l'intérêt de l'État, deviennent nécessaires. Nous ne trouverons pas de résistance. Lorsqu'on me demandait de ne pas passer par le Parlement, on me faisait remarquer que les discussions peuvent se prolonger.

J'ai répondu qu'au contraire on pouvait désormais affirmer que, sur ces questions-là, nous aurions rapidement les dispositions législatives nécessaires, et je donne encore une fois à la Chambre l'assurance que, sur cette question des concessions algériennes, comme sur celle des concessions françaises, c'est sur des projets de loi qu'elle aura à statuer.

M. Bedouce, avec beaucoup d'à-propos, essaye de ramener la question sur son terrain économique :

Toutes les fois qu'il s'agit de mettre en valeur les richesses nationales, nous restons tout à fait convaincus qu'il est impossible, dans l'état de la législation actuelle, d'accorder une concession. C'est pourquoi dans les commissions ici même et en toute circonstance, nous vous avons supplié de réviser vos méthodes économiques. C'est pourquoi la commission des travaux publics, la commission du budget, toutes les commissions compétentes n'ont jamais négligé l'occasion de dire au gouvernement : quand donc nous saisissez-vous d'une loi modifiant le régime des mines ?

Quand donc nous saisissez-vous d'une loi pour l'exploitation des forces hydrauliques ? Vous savez bien qu'en attendant le ministre se trouve entre une loi condamnée et des projets à peine ébauchés et le vote par lequel le Parlement a interdit au gouvernement de donner des concessions tant qu'il n'y aura pas de législation nouvelle. Pouvez-vous accuser le ministre des travaux publics d'avoir passé outre à votre vote ? Pouvez-vous lui reprocher de n'avoir pas songé à préparer les mesures nouvelles ?

Toute la question est là.

Après les interventions de MM. Tissier, Roden, Bouveri, et Pierre-Etienne Flandin, l'ordre du jour pur et simple fut voté à mains levées.

Les pétroles algériens
par Léon BOUCHARD
(*Le Sémaphore algérien*, 17 mars 1920)

.....
Trois sociétés se partagent le bassin pétrolifère compris entre Orléansville, Relizane et Mostaganem. Deux sociétés déjà sont, depuis longtemps, en pleine exploitation : une à Relizane, l'autre au Tliouanet et leur rendement n'est pas des moindres.

Une troisième société en est encore aux recherches.

On nous permettra de nous en étonner.

Depuis bon nombre d'années, plusieurs sociétés tentèrent successivement de découvrir le précieux liquide à l'endroit dit « Aïn-Zeft », à 25 km de Saint-Aimé, vainement, dit-on. Ce fut d'abord une société anglaise à laquelle succéda une société française. Une société allemande, au début de la guerre, avait dressé ses « derricks » sur les bords de la Djidi-Ouïa, à 2 km. d'Aïn-Zeft et arrivait à de très bons résultats, lorsque la guerre survenant obligea la horde teutonne à reprendre le bateau avec armes et bagages.

Enfin, la société Pearson et fils s'installa définitivement à Saint-Aimé et commençait des recherches très serrées sur la colline en bordure de la plaine du Chélif où les indices de la présence du pétrole sont très frappants.

Pearson demanda alors une concession de 70.000 hectares au gouvernement français.

Après une longue campagne de presse et l'interpellation à la Chambre du député Outrey, elle lui fut refusée.

Pearson ne se découragea pas, il continua ses recherches comme par le passé...et, dit-on, ne découvrit rien.

Pourtant il se lassa ; en 1918, il céda ses droits à une Société franco-anglaise (sous le couvert d'un nom français) au capital de 20.000.000 de francs; dont le siège social est à Paris, des capitaux français entrant pour 51 % dans la formation de la société.

N'oublions pas que Pearson et fils possèdent les plus riches champs pétrolifères du Mexique et du Texas, que leur fortune est inchiffrable... et ceux qui surent qu'il avait mis près de 30 ans pour découvrir le pétrole au Mexique s'étonnent qu'il se soit si vite découragé et ait abandonné la partie si facilement.

La société actuelle, sitôt sur ces lieux, installa à grands frais un matériel neuf ; fit venir des sondeurs américains à des prix exorbitants (un ouvrier sondeur gagne de 1.500 à 2.000 francs par mois, nourri, couché et blanchi). Ouvriers et matériel fournis par Pearson et fils des États-Unis.

Elle établit alors de nouveaux forages à L'Hillil, Bel-Acel, Rabelais, Mazouna, continua les recherches de ses prédécesseurs au premier centre Aïn-Zeft, envahissant ainsi toute la région.

Elle entreprit d'obtenir du gouvernement la concession jadis demandée par Pearson... La presse de Paris lui fut très défavorable.

Les capitaux anglais y furent pour beaucoup.

Certains journaux allèrent jusqu'à dire que les capitaux anglais n'étaient autres que ceux de Pearson dont certains capitalistes français se faisaient l'auxiliaire pour aider à l'enrayement de l'exploitation de nos pétroles algériens.

La concession lui fut refusée.

La société abaissa alors ses prétentions jusqu'à 7.000 hectares englobant toute la région où elle fait ses recherches.

Le pétrole ne se trouve pas facilement. Un seul coup de sonde suffit pour le faire jaillir... Mais il faut souvent des années pour trouver l'endroit où se trouve exactement la nappe.

Malgré cela nous nous demandons ce qui se passe au grand quartier de Saint-Aimé... et nous serions très heureux de savoir où en sont les recherches.

Cette question n'est pas posée mal à propos.

Il suffit d'aller faire un tour à Saint-Aimé pour qu'elle soit justifiée.

Comme jadis sous le régime Pearson et fils, le mot d'ordre est « motus » mais cela n'empêche pas les langues de se délier à l'auberge, devant une bouteille d'alcool et voici par moi-même ce que j'y ai recueilli :

L'opinion générale est : « Le pétrole est trouvé l'on attend la concession pour déjà l'exploiter. »

D'autres vont jusqu'à dire que la Société fait du sabotage, creuse des puits sur la nappe de pétrole et qu'elle les abandonne ensuite pour empêcher dans l'avenir toute reprise des travaux. Car le puits abandonné s'écroule et n'a plus de base par la suite.

La Société, y dit-on, n'a de français que le nom.; c'est toujours la raison sociale Pearson and Son qui, pour obtenir la concession, a détourné quelques capitalistes français (ceci fut déjà l'opinion des journaux de France).

Ceci n'étant que des dires, j'ai tenu à me rendre compte par moi-même de leur exactitude,

C'est en 1919 que se déroulent les principaux incidents qui marquent les travaux de la société.

En juillet 1919, au moment de la prise en possession de la nouvelle société française Lord Murey [Murray] vint visiter l'exploitation pour engager, paraît-il, d'importants capitaux dans l'affaire.

Le 17^e puits du camp d'Aïn-Zeft fut entrepris au début de 1919. Or, du mois d'août au mois de décembre 1919, le camp est fermé ! Trois sondeurs et le personnel du camp restent six mois inactifs.

Les travaux du camp de Mazouna sont arrêtés en décembre 1919 au moment où l'espoir commençait à naître parmi le personnel.

Le puits de Bel-Acel, après être resté longtemps inactif « faute de cuisinière », s'écroula en novembre 1919.

L'Hillil a un instant de grandeur en octobre 1919.

Tous les regards sont tournés vers lui. Le pétrole est enfin trouvé, les gaz qui s'échappent abondamment de l'orifice du puits empêchent momentanément la reprise des travaux.

La semaine suivante, la « tour de sondage » est transportée quelques cent mètres plus loin et le silence le plus complet est fait autour des travaux antérieurs du camp.

Rabelais ne commença à travailler qu'en janvier 1920.

Si l'on considère le capital restreint de la société, le coût du matériel qu'elle possède... ses dépenses journalières en employés, ouvriers, matériaux ; les constructions qu'elle entreprend et si on les compare au peu de rendement qu'elle fait donner à des travaux de recherches, l'on est réellement porté, sans arrière-pensée, à se demander quel est son but ?... d'autant plus que la société n'a aucun rapport à tirer de son exploitation présente. J'irai même jusqu'à dire qu'elle n'en veut aucun car elle possède à Aïn-Zeft trois puits importants de goudron, contenant au minimum 25 % de pétrole et qu'elle n'exploite pas.

Pourquoi ?...

Ce ne sont pas les difficultés qui l'en empêchent. Le goudron fut depuis longtemps découvert par l'Aïn-Zeft Oil C°. Il est à fleur de terre et sort de lui-même du puits de sondage.

Il n'y a qu'à se baisser pour le prendre.

Et cette richesse se perd pendant que le pétrole et ses sous-produits atteignent des prix fantastiques et fantaisistes.

Encore une fois pourquoi ?

Qu'attend-on pour raffiner ce qui est déjà tout trouvé, le lancer sur nos marchés algériens, faire baisser ces produits de première utilité et donner à la région de Saint-Aimé un essor nouveau ?... .

La concession peut-être.

La guerre a fait de grandes fortunes en France... bon nombre d'industriels et de capitalistes ne demanderaient pas mieux que d'aider une telle entreprise et la subventionner de leurs capitaux et le gouvernement français se ferait un plaisir d'accorder à la société la concession.

Notre colonie nord-africaine en serait d'autant plus agrandie. La région prendrait une extension rapide et foudroyante.

Mostaganem deviendrait un port classé dans le monde entier.
Et nous n'aurions plus besoin d'aller chercher chez les autres ce que nous pourrions trouver chez nous.
C'est peut-être ce qui effraye certains capitalistes étrangers.

Une explosion aux mines d'Aïn-Zeft
(*L'Écho d'Alger*, 21 mai 1920)

Mardi, par suite de l'explosion prématurée d'une charge de trente kilos de dynamite, six sondeurs occupés aux mines de pétrole d'Aïn-Zeft ont été tués. Cinq de ces malheureux étaient d'origine américaine. Il y a également deux blessés indigènes.

Nos pétroles
(*L'Écho d'Alger*, 20 août 1920)

L'Écho de la mine, organe des intérêts économiques de la région de Relizane, publie un article important sur les sociétés anglaises qui possèdent des intérêts dans notre colonie.

Voici, classées par ordre alphabétique, les sociétés anglaises exploitant, à l'heure actuelle, notre sous-sol algérien :

1° Aïn-Zeft Oil Co Ltd.

Créée le 6 mars 1914 pour reprendre la suite de l'« Oran oil C° Ltd », exploite un gisement concédé le 30 mars 1903 à la Société anonyme des Pétroles d'Aïn-Zeft, et située dans la région d'Oran.

La concession couvre une superficie de 403 acres, distante d'environ 15 milles de la route de Saint-Aimé où une petite raffinerie a été édifiée. Possède quelques petits puits productifs. Des forages sont entrepris dont on attend les résultats.

Capital : £ 34.000 en actions de £ ? chacune ; 14.505 actions sont entièrement libérées ; 19.505 sont libérées de 12 s. 6 d.

.....
